

Passage à l'ordre du jour: rapport du comité des recherches sur l'accusation de prévarication portée, au nom de la commune de Haguenau, contre Claude-Ambroise Régnier, membre du comité des rapports, lors de la séance du 5 février 1791

Citer ce document / Cite this document :

Passage à l'ordre du jour: rapport du comité des recherches sur l'accusation de prévarication portée, au nom de la commune de Haguenau, contre Claude-Ambroise Régnier, membre du comité des rapports, lors de la séance du 5 février 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXII - Du 3 janvier au 5 février 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1885. p. 770;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1885_num_22_1_10094_t1_0770_0000_5

Fichier pdf généré le 07/07/2020



La justice royale de Gontaud	2,368	5	»
Gontaud Le grenier à sel d'Ingrande	20,479	13	8
Les eaux et forêts de Laon	76,807	16	6
La sénéchaussée de Li- moges	215,645	8	
L'élection de Loches	45,900	12	8
Le bailliage de Luné- ville Les eaux et forêts, id.	198,810 142,840	12 7	8
L'élection de Saint-Lô. La sénéchaussée de	117,521	10	»
Martel	38,024	10	4
Le siège royal de Mu- ret	6,981	16	2
La chancellerie de Mon- tauban	651,183	»	10
L'office de prévôt gé- néral des monnaies			
et maréchaussées de France	150,000	n	»
La justice royale de Montolieu	899	7	n
La vicomté de Moyaux. Le bailliage de Mohon.	15,167 1,378	10	4 8
La châtellenie royale de Néronde	5,660	6	,,
Le bailliage de Nuits. Le châtelet d'Orléans.	29,384 637,494	4	8
L'élection, idem	94,044	13	5 4
Les eaux et forêts, id. Le bureau des finances,	670,006	9	4
idem Le grenier à sel, idem.	1,328,357 75,260	19 6	» 4
Le bureau des finances de Paris	2,712,674	4	7
La chancellerie de Pau.	1,095,059	6	6
La chancellerie de Perpignan	1,008,336	15	W
Le bailliage de Pontar- lier	97,836	5	»
La sénéchaussée de Quimperlé	33,373	8	,,
Le procureur général des requètes de l'Hôtel	109,583	10	'n
La sénéchaussée de	313,562		
Riom La juridiction de Ro-))))
quecizière La municipalité de Sar-	6,842	»))
rable La municipalité de Sar-	5,000	•))
guemines Le bailliage de Saunoy	10,800	"	n
et Perray	37,202 2,473	17 17	4 4
Le siège de Simorre Le granier à sel de Sillé-	•		_
Guiliaume La municipalité de	26,982	19	10
Thiaucourt La maîtrise des ports	16,940	2	8
de Toulon La sénéchaussée d'Uzer-	6,698	5	»
chesLe grenier à sel de Ven-	66,145	12	4
dôme	16,890	11	7

Le grenier à sel de Vihiers.....

L'élection de Vire.....

24,659

85,340

12

10

Et le bailliage de Vou- vant	29,178	6	4
Total des liquidations ci-dessus	16,463,620 1	. 10 s	5 d.
Les dettes actives réu pagnies ci-dessus, et do de la somme de Les dettes passives,	nt la nation	profite	, sont
dont la nation se charge, sont de	537,054	11	8
Partant, il y a béné- fice, au profit de la na-			

« Décrète que, conformément au résultat présenté des liquidations arrêtées par le commissaire du roi, il sera payé par la caisse de l'extraordinaire la somme de 16,463,620 l. 10 s. 5 d.; à l'effet de quoi les reconnaissances de liquidation seront expédiées aux officiers liquidés, en satisfaisant par eux aux formalités prescrites par ses précédents décrets. »

586,959 l. 10 s. » d.

(Ce décret est adopté.)

tion, de la somme de.

L'ordre du jour est un rapport du comité des recherches sur l'accusation de prévarication portée, au nom de la commune de Haguenau, contre Claude-Ambroise Régnier, membre du comité des rapports (1).

M. Woidel, rapporteur. Messieurs, je crois qu'il est de mon devoir de vous prévenir, avant de commencer mon rapport sur l'affaire de Hague-nau, que ce matin il m'a été remis une lettre adressée à l'Assemblée nationale par le sieur Westermann, actuellement à l'hôtel de la Force en vertu d'un décret de prise de corps. Il était ci-devant député extraordinaire de la commune de Haguenau sur laquelle ce rapport est dirigé.

Il demande à être transféré, sous bonne et sùre garde, au comité des recherches au moment de la délibération pour s'expliquer sur les intérêts de la commune.

Veut-on un rapport sur paroles ou sur pièces constatées?

Plusieurs voix : Sur pièces!

M. Voidel, rapporteur. Qu'on veuille donc bien faire mention de ma demande dans le procès-verbal.

M. d'Aubergeon de Murinais. Je crois que nous ménagerons le temps de l'Assemblée, si vous voulez bien permettre que M. le rapporteur entende au comité des recherches l'individu qui demande à être entendu, parce que, si par hasard cet homme qui demande à être entendu a des choses utiles, intéressantes à dire, et qu'il faille les redire encore, vous serez obligés d'en-tendre un autre rapport et vous perdrez de nouveaux instants. Vous avez assez d'objets importants à l'ordre du jour.

Un membre: Je n'empêche pas qu'on prenne les éclaircissements dont le comité des recherches

⁽¹⁾ Ce document n'a pas été inséré au Moniteur.